



# Règlement de l'appel à projets Start Innov' 2016

---

## 1) Présentation de l'appel à projets

Start Innov' 2016 est l'accélérateur d'innovation du réseau des Professionnels du Numérique en Poitou-Charentes (SPN).

Afin de sélectionner les meilleures idées innovantes, Start Innov' lance un appel à projets du lundi 13 juin au mercredi 13 juillet. Les porteurs sélectionnés intégreront l'accélérateur Start Innov' situé à Poitiers.

L'accélérateur Start Innov' apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour une durée de 3 mois.

Le SPN accompagne, connecte et héberge différents entrepreneurs (Startup, TPE, et PME) souhaitant développer des projets numériques innovants.

En 3 mois, l'objectif est de faire la preuve du concept, valider le marché et rencontrer les investisseurs potentiels avec une maquette fonctionnelle.

L'accélérateur est positionné dans les bureaux du SPN (60, boulevard du Grand Cerf - 86000 Poitiers) mais le programme d'accélération peut également être réalisé hors les murs. L'appel à projets sera ouvert du lundi 13 juin au mercredi 13 juillet sur le site [www.spn.asso.fr](http://www.spn.asso.fr).

## 2) Conditions de participation

### 2.1. Candidat

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :



- la maturité du projet nécessite un accompagnement par l'accélérateur Start'Innov
- une personne au moins s'y consacre à 100% pour le programme
- le projet numérique a moins d'un an

## 2.2. Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au mercredi 13 juillet à 20h. Compte tenu du nombre de dossier, le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance.

## 2.3. Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site du SPN : [www.spn.asso.fr](http://www.spn.asso.fr). Un accusé de réception de votre candidature sera affiché sur la page du formulaire après validation de ce dernier.

# 3) Processus de sélection

## 3.1. Calendrier de l'appel à projets

Période de candidatures en ligne : lundi 13 juin – mercredi 13 juillet (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)

Annonce des résultats : mercredi 20 juillet

Intégration des participants pour une durée de 3 mois (variable en fonction de la maturité des projets) : durant le Second semestre 2016

## 3.2. Comité de sélection

Si vous êtes sélectionné pour l'accélérateur, un entretien téléphonique peut vous être demandé. S'en suivra une série d'échanges et de questions/réponses avec un membre du comité de sélection. Une réunion de présentation du programme d'accélération pourra être organisée pendant la période de candidature en ligne.

Le comité de sélection est constitué du conseil d'administration du SPN, d'entreprises adhérentes du SPN, de membres de l'équipe permanente du SPN, des sponsors ainsi que de nos partenaires. Les décisions de ces membres sont irrévocables et souveraines et se réfèrent à une grille de notation basée sur les critères détaillés ci-après.

### 3.3 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des projets seront les suivants (avec un point supplémentaire dédié à la qualité de rédaction du dossier de candidature pour obtenir une note sur 20) :

6/20 Aspect novateur

5/20 Complémentarité et personnalité de l'équipe

5/20 Potentiel du projet par rapport au marché du numérique

3/20 Adéquation avec le programme d'action du SPN

### 3.4 Intégration de l'accélérateur

L'intégration des porteurs de projets dans l'accélérateur sera soumise à la signature d'une convention. Cette dernière régie le mode de fonctionnement et le contenu du programme d'accélération pour les porteurs de projets.

## 4) Description de l'offre d'accélération

L'accélérateur Start Innov' 2016 propose plusieurs services aux porteurs de projets.

- Un accompagnement collectif et individuel leur permettant de se former et d'accéder à des compétences spécifiques avec par exemples :
  - Des conseils ponctuels personnalisés avec les mentors de Start Innov' ;
  - Des rendez-vous, formations et événements avec des experts, sponsors, partenaires et prestataires de Start Innov' ;
  - Des contenus d'ateliers innovants (UX Design, Persona, Test DIY, etc.) ;
  - Un suivi régulier avec le chargé de mission Innovation du SPN.
- Un accès facilité aux ressources des adhérents du SPN : outils et formations en ligne, événements, accès aux financements, veille, etc.
- Un terrain d'expérimentation : la possibilité de tester les produits et solutions via nos partenaires, ainsi qu'au sein de l'écosystème du SPN.



- Un bureau connecté à Poitiers avec toute l'équipe permanente du SPN et des hébergements chez nos partenaires en région ALPC.
- Une présentation des différentes actions du SPN à l'international.

L'accompagnement sera gratuit pour les projets de startups non immatriculées (un compte provisionné de 500 € par associé est cependant conseillé afin d'anticiper des frais externes au programme).

Valeur du programme Start Innov' : 10 000 € HT par projet.

Une partie de ce montant est prise en charge par le SPN, dans le cadre de l'action collective financée par la Direccte et l'Union Européenne.

- Coût final pour un adhérent du SPN : 1500 € HT
- Coût final pour une entreprise non adhérente : 2000 € HT

Possibilité d'une prise en charge du montant final par votre OPCA (le SPN est certifié organisme de formation).

## 5) Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Dans le cadre de la communication associée à l'appel de Start Innov' 2016 (avant, pendant et après), le SPN peut, à titre gratuit :

- Communiquer à la presse et publier les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rendre publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Diffuser l'image des participants et des accompagnateurs.

## 6) Engagement du candidat

Le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

## 7) Protection des données personnelles

Pour cet appel à projet, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise

en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : [contact@spn.asso.fr](mailto:contact@spn.asso.fr).

## 8) Propriété Intellectuelle

Le participant à Start Innov' garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

## 9) Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.